



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 202 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Direction départementale de la cohésion sociale

Arrêté N °2013350-0003 - Arrêté Comité médical DDCS Paris 2013

..... 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013350-0003

signé par
Directeur départemental de la cohésion sociale

le 16 Décembre 2013

75 - Direction départementale de la cohésion sociale

Arrêté Comité médical DDCS Paris 2013

PRÉFET DE PARIS

ARRETE

Portant composition du comité médical du département de Paris

**Le Préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite**

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires, et notamment son article 41;
- VU le décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires;
- VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU l'article 6 du décret n°88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière;
- VU l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté préfectoral 2013-119-0006 inscrit au RAA n°76 du 3 mai 2013 relatif à la désignation des médecins agréés généralistes et spécialistes dans le département de Paris;

Sur proposition du directeur de la cohésion sociale de Paris ;

Arrête

Article 1er : L'arrêté préfectoral n°2009-205-9 du 31 août 2009 fixant la composition du comité médical du département de Paris est abrogé

Article 2 : Le comité médical du département de Paris est désigné pour une durée de trois ans à compter de la date de la publication du présent arrêté et est composé comme suit :

Médecine générale :

Titulaires : Dr DUMON Christophe
Dr ROTNEMER Rebecca

Suppléants: Dr BARON Catherine
Dr SAUVEGRAIN MASSIN Isabelle
Dr BACRIE Norbert
Dr CAPPART Philippe
Dr LEWINSKI Marc
Dr MANOUKIAN François
Dr DUMONT Bertrand
Dr YILDIZ Joseph

Médecine interne et oncologie :

Titulaire : Dr MAURY Jean-René

Pneumologie :

Titulaire : Dr PICHOT Marie-Hélène

Endocrinologue :

Titulaire : Dr DREYFUSS Marc
Suppléant : Dr MEEUS Frédérique
Dr PARLIER Henri

Psychiatrie :

Titulaire : Dr CHOPIN-HOHENBERG Claire
Suppléants : Dr HOHENBERG Denis
Dr JALFRE Valérie

Rhumatologie :

Titulaire : Dr ASSOUS Noémie
Suppléants : Dr THIBIERGE Elisabeth
Dr MILLET Bernard

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75004 PARIS, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Article 4 : Le directeur de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site de la préfecture de Paris www.paris.pref.gouv.fr ;

Fait à Paris, le 12 décembre 2013

Le directeur départemental
de la cohésion sociale de Paris,
Le Préfet de Paris,